

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

AVIS PUBLIC
DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis de ce qui suit est donné par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Sayabec :

- QU'IL** y aura séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sayabec le lundi 10 août 2020 à compter de 19 h 30 au centre communautaire de Sayabec ;
- QU'AU** cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro DPDR200095 demandée par monsieur Nicolas Ouellet-Michaud.
- QUE** conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 qui prévoit que toute procédure qui implique le déplacement de citoyens et qui fait partie du processus décisionnel doit être suspendue ou remplacée sous certaines conditions, les citoyens de la municipalité de Sayabec peuvent soumettre par écrit leurs commentaires sur la dérogation mineure décrite ci-après :

Nature de la demande :

Le propriétaire désire implanter une clôture dérogatoire d'une hauteur de $\pm 1.83\text{m}$ dans une marge de recul avant.

Raison de la demande :

Le propriétaire désire créer de l'intimité dans sa cour arrière. Cependant, la propriété est bordée sur deux de ses côtés par la rue Lefrançois, la marge de recul avant s'applique sur ces façades. Cette clôture dérogerait de $\pm 0.83\text{m}$ de la hauteur prescrite.

Identification du site concerné :

6, rue Lefrançois à Sayabec

- QUE** les commentaires doivent être reçus à la municipalité au plus tard 15 jours suivant la publication de cet avis et peuvent être transmis :

Par courriel :

sayabec@mrcmatapedia.qc.ca

Par la poste

Municipalité de Sayabec
3, rue Keable
Sayabec (Qc) G0J 3K0

DONNÉ À SAYABEC, CE 15 JUILLET 2020



Joël Charest
Directeur général et secrétaire-trésorier